

**VIII^e session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale
Compte rendu des interventions faites durant la séance publique**

29 juin 2001, Guadalajara, État de Jalisco, Mexique

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le secrétaire Lichtinger souhaite la bienvenue à tous les participants et explique que le programme de la séance publique de cette année vise à favoriser une discussion interactive entre le Conseil et le public, en permettant au Conseil de répondre après chaque bloc de présentations.

M^{me} Liette Vasseur, présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), expose brièvement la manière dont se déroulera cette séance publique.

Bloc 1 Environnement, économie et commerce

Andrea Abel, de la *National Wildlife Federation*, remercie d'abord le Conseil, le Secrétariat et le CCPM pour l'ensemble du travail accompli durant l'année qui vient de s'écouler. Elle constate que les efforts de coopération environnementale, la participation du public et la transparence font partie des thèmes soulevés durant la présente session du Conseil et souligne la réflexion plus mature de la CEE sur l'application de ces principes. Elle reconnaît que cette application, à l'intérieur et à l'extérieur du cadre nord-américain, pose encore un problème. Alors que le Canada, le Mexique et les États-Unis envisagent de libéraliser davantage les échanges, les paradigmes mis de l'avant par la Commission de coopération environnementale (CCE) seront cruciaux pour renforcer l'adhésion aux initiatives de libéralisation des échanges. Elle félicite le Conseil d'avoir respecté ces principes en créant le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, qui réunit nombre de parties intéressées. La CCE a démontré qu'elle peut cerner les grands problèmes environnementaux, réunir les parties intéressées et analyser les options, et elle devrait poursuivre dans cette voie tout en préconisant l'adoption d'un programme mieux ciblé afin d'optimiser les résultats. Enfin, concernant les articles 14 et 15, elle note avec approbation le mouvement en faveur du rapport sur la mise en pratique des enseignements tirés de l'examen de l'historique du processus. Cependant, elle déplore le fait qu'on n'ait pas donné suite à un plus grand nombre de recommandations et que le Conseil ait choisi de reporter sa décision sur les communications en attente d'une réponse. Elle rappelle au Conseil que chaque communication est le fruit de plusieurs années de dur labeur et de frustration pour ses auteurs. En conclusion, elle espère que le CCPM formulera des avis énergiques sur ces questions durant sa session, plus tard aujourd'hui.

Melinda Hanson, de l'*Eastern Charlotte Waterways Inc.*, se penche sur l'évaluation des ressources en tant que technique de maillage de l'environnement et de l'économie, l'exprimant

en termes financiers, ce qui permet une analyse plus pointue de la valeur active et passive des ressources. Elle décrit comment cet outil peut favoriser la démocratisation du processus décisionnel sur les problèmes locaux d'environnement et de gestion des ressources. L'adoption du développement durable en tant qu'impératif mondial a intensifié la mise en évidence des effets de l'interaction des activités humaines et économiques avec l'environnement. Pour les collectivités, la question clé est de déterminer comment elles peuvent organiser leurs activités socioéconomiques de façon à pérenniser les avantages environnementaux et économiques. Elle explique comment l'*Eastern Charlotte Waterways* a mis au point et utilisé avec succès une procédure point par point visant à appliquer l'évaluation des ressources au palier local. L'expérience a démontré l'utilité de cet outil dans la diffusion des mécanismes décisionnels sur la gestion des ressources desquelles dépendent les collectivités. Enfin, elle souligne que cette méthode pourrait être appliquée à l'échelle mondiale.

Karel Mayrand, de l'Union mondiale pour la nature (UICN), discute d'abord du Symposium hémisphérique sur le commerce et le développement durable qui s'est déroulé à Québec du 17 au 19 avril, et durant lequel la CCE et les ministres de l'Environnement ont participé activement aux débats sur l'environnement et le commerce. Il enchaîne ensuite avec certaines observations issues du Symposium. Il souligne que les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) n'ont pas fait intervenir la société civile ni pris en compte le lien entre le commerce et l'environnement, ce qui a donné lieu aux tensions entourant l'accroissement du libre-échange dans les Amériques. Il fait également remarquer que contrairement à certains points de vue, de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont favorables à l'inclusion des questions environnementales dans les discussions sur les échanges, créant ainsi les fondements d'un dialogue ouvert sur ce sujet. Il indique que la population de ces pays réclame davantage d'informations et d'expertise en vue d'échanger des données sur l'environnement et le commerce. Il recommande au Conseil de partager son expérience et son savoir-faire avec d'autres organismes pour créer des synergies en faveur de la coopération environnementale à l'échelle gouvernementale. Il propose aussi la création d'une équipe hémisphérique de spécialistes du commerce et de l'environnement. Enfin, il entérine les commentaires antérieurs d'Andrea Abel au sujet des articles 14 et 15.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues du Conseil à formuler leurs commentaires. **M^{me} Redman** fait part de son intérêt pour la question de l'évaluation des ressources et de l'importance de l'eau, qui trouve un écho à la grandeur de l'Amérique du Nord. Elle indique que le Conseil a déjà discuté du lien entre le commerce et l'environnement, et que le Canada s'emploie à intégrer les questions environnementales dans la ZLÉA.

La gouverneure Whitman fait remarquer que le CCPM a d'ores et déjà soumis une recommandation en vue d'organiser une réunion avec les représentants de l'environnement et du commerce, et que le Conseil cherchera à faire cautionner la tenue d'une réunion en 2003. Elle assure que le Conseil comprend bien l'importance d'une relation plus étroite et qu'il s'emploie à atteindre cet objectif. Elle ajoute que la mise en application des principes est un point important. Elle souligne enfin l'importance de l'évaluation des ressources et se dit intéressée à approfondir ses connaissances au sujet de cette démarche.

Le secrétaire Lichtinger explique que la CCE est la seule organisation du monde qui a explicitement pour mission de faire le maillage des questions liées à l'environnement et au

commerce. La CCE travaille en étroite collaboration avec la Commission du libre-échange. Il précise que le président Fox a fait savoir que son gouvernement était favorable au maillage de l'environnement et du commerce avec toutes les discussions en cours sur la libéralisation des échanges. Pour ce qui est de l'évaluation des ressources, il mentionne que le Conseil a donné pour instructions que les questions relatives à l'eau, notamment l'évaluation de l'eau, soient intégrées dans le programme de la CCE. Il indique également qu'il serait heureux de recevoir des compléments d'information sur les expériences des collectivités avec cette méthode.

Bloc 2 Conservation de la biodiversité

Cleveland Stewart, de la *Sustainable Fisheries Foundation*, explique que son organisation travaille avec les organismes gouvernementaux, les industries, les tribus indiennes, les Premières Nations, les groupes de citoyens et d'autres ONG pour promouvoir une utilisation justifiée et respectueuse des ressources ichthyologiques. Il mentionne, par exemple, que son organisation a récemment participé en 1999 au *Seattle Homecoming — NAFTA, Environment and Indigenous Peoples of the Northwest* — et souligne que la CCE et le CCPM ont également participé à cette importante discussion sur l'incidence de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur les collectivités autochtones. La *Sustainable Fisheries Foundation* a bâti sa réputation sur ses efforts de conservation axés sur la science, et elle souhaite qu'une expertise et une démarche semblables soient intégrées aux processus de la CCE. Il fait remarquer qu'il faut renforcer la CCE en y injectant une plus grande expertise scientifique. Il affirme que les débats d'orientation ne tiennent pas compte des meilleures informations disponibles, surtout en ce qui a trait à la biodiversité. Il ajoute que, selon lui, le but premier ne devrait pas être la pérennisation de la biodiversité en tant que telle, mais plutôt le processus de création des habitats qui favorisent la biodiversité. Enfin, il préconise l'élargissement du rôle de la population dans les débats d'orientation, la prise de décisions et la surveillance.

Brian Houseal, de *Nature Conservancy*, décrit le rôle joué par son organisation en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Il discute ensuite des espèces sauvages de l'Amérique du Nord qui soulèvent des préoccupations en raison de la volonté, exprimée par les trois pays, de satisfaire à la demande d'énergie en intensifiant l'intégration de l'extraction, de la production et de la distribution d'énergie. Puisque les sources d'énergie sont les combustibles fossiles, on peut s'attendre à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, lesquels influent sur le changement climatique. Il explique que son organisation appuie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que, selon lui, le moment se prête à l'application de mécanismes du marché fondés sur des critères scientifiques en vue d'atténuer les effets des émissions de carbone. L'adoption d'un cadre nord-américain sur le commerce et les émissions de carbone pourrait empêcher les ingérences anthropiques dans les systèmes climatiques. Il affirme que l'échange des droits d'émissions de carbone permet d'étoffer l'infrastructure « verte » en assurant la protection des habitats et des corridors des espèces migratrices, tout en favorisant les techniques axées sur les énergies renouvelables, le reboisement et l'utilisation durable des terres. En conclusion, il propose d'inclure cette question dans le programme de la CCE de cette année pour favoriser la participation des parties intéressées dans l'étude des diverses options de la mise au point de mécanismes du marché pour l'Amérique du Nord. Si cette expérience était fructueuse, on pourrait l'étendre rapidement à d'autres secteurs. Il souligne enfin que la CCE jouit d'une excellente position pour assumer ce rôle.

La gouverneure Whitman convient que nous voulons tous disposer des meilleures données scientifiques disponibles avant de prendre des décisions. Elle pense aussi que la CCE est dans une position unique pour encourager les démarches axées sur le marché en matière de séquestration de carbone, promouvoir les ressources renouvelables et combattre le changement climatique planétaire. Elle abonde dans le sens du dernier intervenant et se réjouit à la perspective d'un élargissement du rôle de la CCE.

M^{me} Redman souligne le rôle important que joue le CCPM à titre de groupe de citoyens indépendants. Parmi les participants canadiens, par exemple, on retrouve des représentants des secteurs industriels, universitaires et juridiques, ainsi que des Premières Nations. En ce qui a trait à l'échange de droits d'émission de carbone, elle souligne que l'industrie devrait faire partie de la solution, et pas seulement du problème. Elle ajoute que les membres du Conseil ont trouvé un vaste terrain d'entente lors de leurs discussions. Elle remercie une fois de plus les membres du CCPM pour leur apport aux travaux de la CCE.

Le secrétaire Lichtinger ajoute qu'on étudie d'ores et déjà la proposition visant la participation de la CCE aux travaux sur les émissions de carbone et les mécanismes du marché. Il souligne l'importance du lien entre la biodiversité et le changement climatique, et explique que même si la CCE n'est pas une tribune de négociation sur le changement climatique, elle demeure un véhicule de coopération. Il explique ensuite l'importance du maillage des travaux de la CCE avec ceux des autres pays d'Amérique latine et cite en exemple le couloir Meso American, voué à la protection des systèmes de récifs coralliens.

Bloc 3 Polluants et santé

Mindahi C. Bastida Muñoz, de Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable, évoque la problématique du fleuve Lerma-Santiago, qui part du centre du Mexique et se jette dans l'océan Pacifique. Depuis des années, l'industrie se livre à un « écocide » en déversant des déchets dans le fleuve, ce qui a entraîné une grave insuffisance en oxygène dans les 15 premiers kilomètres du fleuve et la disparition de la faune. On a investi des millions de dollars dans les travaux d'assainissement, mais l'absence de résultats probants laisse croire à une corruption sans précédent. Il indique que les normes relatives aux déversements ne sont pas mises en application. Exprimant un sentiment d'impuissance au nom de la collectivité, il exhorte le ministère de l'Environnement à agir sans délai. Il propose que la CCE procède à une évaluation du fleuve et qu'une commission nationale de dépollution soit mise sur pied, avec la participation de spécialistes et de représentants des groupes autochtones. Il demande aussi que l'eau de la partie supérieure du Lerma ne soit plus détournée aux fins d'utilisation par Mexico, que des portions importantes du système fluvial soient désignées « zones protégées » et qu'on adopte pour cette région une démarche similaire à celle qui est appliquée au barrage Silva.

Don Houston, de l'Institut canadien de la santé infantile, centre son intervention sur deux grandes préoccupations : la vulnérabilité particulière des enfants aux contaminants environnementaux et l'application du principe de précaution pour protéger les enfants. S'agissant des raisons pour lesquelles les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux contaminants, il explique que dès la conception, les enfants nord-américains sont exposés à une variété de contaminants d'origine naturelle et synthétique. Il décrit les vues d'un grand nombre de personnes, selon lesquelles le principe de précaution devrait dicter les décisions relatives aux

rejets de produits chimiques synthétiques, puisque cela fait porter le fardeau de la preuve sur les proposant et non sur les victimes éventuelles. Il souligne également que la population doit être pleinement informée. Il enchaîne en affirmant que les enfants sont, souvent, les premières victimes et les plus durement touchées; par conséquent, les enfants devraient constituer la norme régissant l'application du principe de précaution. Il souligne qu'on a accompli des progrès dans la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord. Cependant, il faut constamment parfaire nos normes en fonction des preuves scientifiques. Il se dit satisfait de l'existence d'un bureau spécial sur la santé des enfants au sein de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), et il espère qu'une mesure semblable sera prise au Canada et au Mexique. Il préconise également l'intensification des efforts coopératifs visant à protéger les enfants. Enfin, à son avis, les trois gouvernements devraient appuyer les efforts de la société civile en vue de sensibiliser davantage la population. En conclusion, il rappelle que les enfants représentent notre avenir à tous et qu'il ne faut pas les utiliser comme des sentinelles, à la manière du canari dans les mines de charbon.

Jose Guillermo Galindo, de l'*Universidad Autónoma de Sinaloa*, présente une étude de cas sur la pollution de l'eau à Mazatlán, phénomène qui se répercute sur la biodiversité et la santé humaine. Dans le port de Mazatlán, on a constaté un taux élevé de mortalité chez les poissons et les crevettes. La région abrite environ 400 000 personnes qui consomment près de 8 millions de litres d'eau par jour. Il expose le problème des eaux usées qui s'écoulent dans l'environnement et de la pollution qui en résulte, en soulignant qu'on y trouve des traces de DDT — une substance interdite en vertu des lois mexicaines —, en plus de substances cancérigènes et de matières fécales pathogènes. Il souligne ensuite la complexité du problème : le système de traitement de l'eau — conçu au départ pour une population de 60 000 habitants — n'a jamais été modernisé; environ 80 % des eaux usées ne sont pas traitées et se déversent directement dans la mer. Il recommande une réduction de la consommation d'eau, l'amélioration du traitement de l'eau par les établissements (hôtels, hôpitaux) et la modernisation de l'usine de traitement. Il préconise aussi l'application de sanctions sévères.

Brenda Morehouse, du *Pembina Institute for Appropriate Development*, explique le mandat de son organisation et son intérêt dans les conséquences de l'exploration, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement. Les débats récents sur la stratégie énergétique continentale soulèvent des préoccupations, notamment les propositions qui reposent sur une dépendance accrue à l'égard des combustibles fossiles. Cela réduirait la qualité de l'air et causerait des dommages à la santé humaine, en plus d'accélérer le changement climatique. Les répercussions environnementales associées à l'exploration et à l'extraction des combustibles fossiles sont également préoccupantes, surtout dans les régions écologiquement fragiles comme le Grand Nord. Une stratégie énergétique continentale devrait s'appuyer sur l'accroissement du rendement énergétique et favoriser des sources d'énergie renouvelables et peu nocives pour l'environnement – les techniques du XXI^e siècle. Quand des combustibles fossiles sont nécessaires, il faut alors mettre l'accent sur le gaz naturel, qui produit moins de carbone, au détriment du charbon. Enfin, elle déclare que, selon son organisation, l'énergie nucléaire ne constitue par un élément acceptable, sur les plans tant économique qu'environnemental, d'un programme énergétique continental. Elle se joint à ses collègues mexicains pour réclamer la mise en place d'un RRTP à déclaration obligatoire. Parallèlement, il faudrait étendre les relevés canadiens et mexicains aux polluants atmosphériques courants et aux gaz à effet de serre.

Alejandro Lorea, de l'Asociación Nacional de la Industria Química (ANIQ), présente au Conseil une proposition de son association relativement à l'établissement d'un registre des rejets et de transferts de polluants au Mexique, fondée sur la norme d'application volontaire NMX-AA-117 du Secofi, publiée en 2001. Il souligne le rôle important joué par l'ANIQ dans l'examen de ce projet depuis sa création au Mexique en 1994. Il mentionne qu'au cours de diverses réunions de la CCE, on a souligné la nécessité d'apporter des améliorations au plan des registres. Cependant, lors de la réunion du groupe consultatif sur les RRTP qui s'est déroulée en mars 2001 à Mexico, on a confirmé l'existence de deux solutions : le système à déclaration volontaire ou un système à déclaration obligatoire, lequel nécessiterait des modifications législatives. Il présente ensuite un programme d'établissement de RRTP, approuvé par les membres du conseil d'administration de l'ANIQ, qui sera présenté aux autorités en juin 2002, accompagné des données regroupées sur les émissions totales des entreprises associées à l'ANIQ. Il termine en lançant un appel à la coopération aux autorités mexicaines et à la CCE dans le cadre de cette initiative et leur demande de régler les préoccupations exprimées lors des rencontres récentes.

Aurora Michel de Martínez, de l'Organización Sociedad Amigos del Lago de Chapala, expose des données géographiques et statistiques sur le lac de Chapala. Elle mentionne que le lac forme une partie du bassin Lerma-Chapala-Santiago, lequel comprend les États de Querétaro, Guanajuato, Michoacan, Jalisco et Nayarit. La surface du bassin Lerma-Chapala couvre environ 48 215 km², ce qui correspond à 2 % du territoire national. Le bassin est une source d'irrigation pour 800 000 ha qui représentent 13 % de la production agricole du pays. De nombreuses industries (pétrole, automobiles, produits chimiques, cuir, agriculture et élevage) sont présentes dans ce bassin, et elles sont à l'origine de 9 % du produit intérieur brut. On vit une crise de l'eau au lac de Chapala, tant au plan de la quantité que de la qualité. Elle explique que des déchets industriels non traités sont déversés dans le lac, et que des produits chimiques provenant des exploitations agricoles s'écoulent dans ces eaux. La consommation d'eau non rationnelle et l'usage des méthodes de culture sur brûlis sont des facteurs de la pénurie. La mauvaise gestion du fleuve Lerma donne lieu à un approvisionnement en eau insuffisant à Guadalajara. Les sécheresses et l'évaporation naturelle contribuent également au problème. La pénurie d'eau se répercute aussi sur l'approvisionnement énergétique. Elle propose que les autorités élaborent un plan d'ensemble pour le bassin Lerma-Chapala-Santiago, y compris des lois en faveur de l'utilisation durable de l'eau. Il est impératif de moderniser les systèmes d'irrigation et de déployer un vaste programme de reboisement. Enfin, elle préconise le recadrage des valeurs de la population en misant sur la fierté d'habiter un pays propre et respectueux de l'environnement. Elle invite les autorités à travailler sous le signe de la coopération pour résoudre ce problème urgent et déclarer le lac de Chapala « zone d'urgence ». Il faut se doter des budgets adéquats et surveiller de près les travaux des organes chargés de la mise en oeuvre. Elle exprime enfin la volonté de la population de travailler de concert avec les autorités pour sauver le lac de Chapala.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues à donner suite à ces commentaires. **M^{me} Redman** reprend plusieurs questions en débutant par le principe de précaution, et attire l'attention sur son utilisation dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Le Canada a également encouragé la tenue de réunions mixtes des ministres de l'Environnement et de la Santé en vue d'établir l'importante corrélation discutée aujourd'hui, de porter cette question à l'attention des collectivités et de maintenir l'accent sur la santé des enfants. La CCE elle-même fait d'ores et déjà porter ses efforts sur la santé des enfants. Des principes scientifiques objectifs et la mise en commun des informations utiles sont essentiels pour assurer l'engagement des

citoyens et les travaux des gouvernements. Elle cite en exemple les résultats des essais menés sur le lait maternel dans le Nord canadien, qui ont attiré l'attention de la communauté internationale. Elle félicite le Pembina Institute pour ses travaux. En ce qui a trait au lac de Chapala, elle affirme que le Conseil a discuté des techniques locales et novatrices de gestion de l'eau.

La gouverneure Whitman salue le dévouement des présentateurs et les remercie de venir exposer leurs vues. La santé des enfants est une question au sujet de laquelle la CCE a démontré un vif intérêt et a produit des résultats. Le Conseil apportera son concours aux travaux courants, dont l'élargissement aux autres groupes vulnérables. Elle ajoute que toutes les décisions prises sur l'environnement et, à coup sûr, tous les règlements adoptés à cet égard, reposent sur le principe de précaution. L'EPA étendra son action à d'autres groupes vulnérables, en plus des enfants, tels que les personnes âgées et les travailleurs migrants. Elle souligne l'importance du partage des informations et des données. L'eau est au premier plan des débats du Conseil depuis une journée et demie, particulièrement la gestion des bassins versants, les problèmes liés aux sources diffuses de pollution, les besoins en matière de techniques utiles pour les autres méthodes d'agriculture et les techniques d'irrigation. S'agissant du plan énergétique continental, elle précise que le Conseil a discuté de cette question dans la perspective de l'objectif commun qui reconnaît l'importance des ressources renouvelables, des techniques de recharge et de la conservation. Elle ajoute que la sensibilisation du public doit sous-tendre tous nos efforts.

Le secrétaire Lichtinger répond à la problématique du lac de Chapala en expliquant qu'il a fait partie, il y a peu de temps, d'une « caravane » qui a sillonné toute la région du bassin et s'est terminée par une réunion avec les utilisateurs et les citoyens au lac de Chapala. À l'occasion de cette rencontre, il a souligné l'absence de politiques adéquates de gestion des bassins au Mexique, une lacune qui a contribué à la crise de la qualité et à la pénurie d'eau au Mexique, et il s'est engagé à examiner tous les accords et les mesures de gestion de l'eau. Il mentionne que les commissions précédentes n'ont pas donné les résultats attendus mais que le gouvernement mexicain comprend maintenant qu'un programme de gestion complet est nécessaire pour sauver le lac de Chapala. Il reconnaît que, malheureusement, il est impossible de corriger d'un seul coup les erreurs du passé. Il faut étudier toutes les données scientifiques disponibles, s'assurer que toutes les collectivités participent à l'effort et veiller à la mise en place d'un processus décisionnel démocratique. Il précise d'ailleurs que cela serait une priorité pour son ministère. Il parle ensuite des RRTP et explique que le gouvernement mexicain travaille avec le Congrès américain pour mettre en place un système à déclaration obligatoire. La proposition sera soumise au Congrès en septembre. Entre-temps, son ministère continuera de promouvoir l'option de déclaration volontaire et le partage d'information transparent.

Bloc 4 Autres sujets (articles 14 ET 15, peuples autochtones, sensibilisation et éducation)

Brian Staszewski, de Destination Conservation (Objectif conservation), se présente comme venant de « Oilberta », au Canada. Ses commentaires portent sur l'utilisation de l'énergie et la sensibilisation des enfants, de la population et de nos dirigeants. À mesure que l'idée d'un plan énergétique continental prend de l'ampleur, il faut renforcer la responsabilisation. Le Canada et les États-Unis constituent véritablement le foyer de la consommation d'énergie; la consommation par habitant y est la plus élevée du monde. Le gaspillage atteint au moins 30 à 40 % à l'échelle

du système. Il décrit ensuite un projet que son organisation gère avec le district scolaire d'Ottawa pour améliorer le rendement énergétique et qui donne lieu à des économies d'énergie, à une réduction de la pollution et à la création d'emplois. Le plus intéressant, c'est que les écoliers participent au projet. On utilise les matières de base (mathématiques, études sociales, sciences) pour montrer aux jeunes comment atteindre l'efficacité énergétique. Cela favorise les changements culturels et comportementaux nécessaires pour orienter la société vers des solutions. Il fait remarquer que la CCE devrait encourager davantage l'aide concertée à l'éducation en matière d'économie des ressources. En conclusion, il mentionne que, même si certains pensent que nous sommes en présence d'une crise de l'énergie, il estime quant à lui que la crise se situe au niveau de la « réflexion ».

Luis Felipe Ayala Soto, du Comité Pro Limpieza del Río Magdalena, fait état de la communication de son organisation aux termes de l'article 13, sur la pollution au mercure de la Laguna de Pedernalillo, dans la municipalité de Guadalupe Zacatecas. Cette région subit depuis longtemps la pollution découlant des activités minières. Il fournit certaines statistiques de base et mentionne que la pollution se répand sur les 110 km du réseau fluvial. Depuis que la ville de Zacatecas s'est étendue jusqu'à la limite de la zone de confinement, les citoyens s'inquiètent des effets possibles de cette pollution sur les humains. En comparant cette zone à Minamata au Japon, il indique qu'on a dépassé les limites acceptables de mercure et qu'on a signalé une mortalité massive chez les oiseaux de la région. Il exhorte la CCE à prendre position sans délai sur cette urgence environnementale.

Anne-Renée Touchette, du Centre québécois du droit de l'environnement, félicite le CCPM pour le rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications visées aux 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et les mesures prises par le Conseil. Elle présente deux positions. D'abord, elle explique qu'il est important d'accroître la participation du public pour encourager l'apport des citoyens aux travaux de la CCE et de permettre au public de communiquer plus directement avec le Secrétariat. Puis, elle indique qu'il faut améliorer le suivi. En conclusion, elle appuie les commentaires faits plus tôt par ses collègues sur les articles 14 et 15.

Stephen Porter, du Center for International Environmental Law, félicite d'abord les membres du Conseil pour leurs travaux en faveur d'un programme vaste et coopératif sur l'environnement en Amérique du Nord. Il souligne qu'un sujet doit être étudié sérieusement, en l'occurrence l'article 11 de l'ALÉNA, que les entreprises invoquent d'une manière agressive pour contester les lois de l'environnement et autres. Il se tourne ensuite vers le processus de communication prévu aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et se dit déçu du fait que les décisions relatives aux dossiers actifs n'ont toujours pas été prises durant cette réunion. Puisqu'il a été question du respect des délais et de l'avancement du processus, il indique qu'il s'agit d'une occasion ratée. Par souci de transparence, il indique que son organisation est l'un des auteurs de la communication sur les oiseaux migrateurs. Il se dit particulièrement déçu de l'attitude des États-Unis parce qu'une partie du problème provient de l'incapacité du gouvernement de ce pays à apporter une conclusion. Il souligne également que l'insuffisance de personnel et de ressources n'a pas empêché les États-Unis de faire marche arrière pour ce qui est du Protocole de Kyoto (en aparté à la gouverneure Whitman, il dit savoir qu'il pêche une convertie, mais qu'il tient à ce que ses propos soient consignés). Il soutient que, malheureusement, le gouvernement considère ces dossiers factuels comme une menace. Il souhaite que ces dossiers soient plutôt vus comme

étant une occasion d'obtenir des analyses indépendantes, ce à quoi tout gouvernement devrait être favorable. Le Secrétariat s'est montré objectif, minutieux et juste. Le processus de communications des citoyens est essentiel à l'avancement de l'ouverture économique dans l'hémisphère. Il exhorte les membres du Conseil à faire valoir ce point auprès de leurs homologues commerciaux à leur retour.

Le secrétaire Lichtinger intervient pour déclarer qu'il a reçu le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications et que le Conseil est en train de préparer une résolution en faveur du respect des délais et de la transparence. Qui plus est, s'agissant de la communication Metales y Derivados, il indique qu'une réponse complète à la demande soumise au Mexique par le Secrétariat sera bientôt disponible. Il mentionne également que le Mexique a décidé unilatéralement de lever les restrictions en matière de confidentialité et qu'il rendra cette information publique. Il ajoute que le Conseil a décidé de revoir les règles de confidentialité en conformité avec le droit international.

Luis Gerardo Monzo-Salazar, de la Kivalliq Inuit Association, qui représente une région inuite du Nunavut, au Canada, fait remarquer que les accords sur les revendications territoriales signés entre le gouvernement du Canada et les Inuits du Nunavut en 1993 renferment des dispositions visant la planification de l'aménagement du territoire, la recherche et l'évaluation des répercussions. Il affirme que les organes chargés de la mise en œuvre de ces dispositions se préoccupent des effets du changement climatique dans l'Arctique. Ces organes mettent à contribution les Inuits et leurs connaissances traditionnelles, ce dont la CCE devrait tenir compte. Les Inuits appuient sans réserve le Protocole de Kyoto, parce que ce sont des innocents, comme eux, qui subissent les effets des problèmes causés par l'industrialisation. Les pays industrialisés utilisent les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins immédiats, sans se soucier de la durabilité. Les Inuits refusent de subir d'autres problèmes de santé uniquement pour calmer l'appétit « énergétique » du Sud. Ils sont d'ores et déjà victimes des contaminants émis dans d'autres régions du monde et transportés jusque dans le Grand Nord. Les gouvernements doivent être fermes et mettre un terme à cela.

Jeff Dickison, de Squaxin Island Tribe, explique que les membres de la tribu jouissent de droits issus de traité pour pêcher et chasser dans les endroits habituels. Au cours des dernières décennies, il est devenu évident qu'il fallait protéger les habitats et l'environnement pour pérenniser la jouissance de ces droits. Il explique les mesures prises par sa tribu pour protéger les stocks de saumons et leurs habitats, tant sur les réserves que sur les terres publiques. Dans certains cas, d'autres utilisateurs des terres leur ont emboîté le pas, en signant des accords pour assurer des protections similaires. Son peuple espère vivement que ces règlements sur l'utilisation du territoire et ces restrictions volontaires ne seront pas sacrifiés au nom de la parité dans le cadre du libre-échange nord-américain. Ces restrictions ne devraient pas être considérées comme des obstacles au commerce, alors qu'on propose des mesures d'égalisation des coûts pour soutenir la viabilité des normes d'exploitation. Enfin, prévient-il, le libre-échange ne devrait pas être utilisé comme un mécanisme d'abrogation des responsabilités du gouvernement américain en vertu des traités conclus avec les tribus indiennes. Ces traités protègent les intérêts des tribus et, du coup, la biodiversité.

Le secrétaire Lichtinger invite ses collègues du Conseil à se prononcer. **M^{me} Redman** est tout à fait d'accord avec la nécessité d'inclure les étudiants et les jeunes dans les initiatives de

conservation. Elle donne suite aux préoccupations des Inuits en expliquant que le gouvernement canadien appuie visiblement la participation des Autochtones. Il importe également de continuer à préconiser les meilleures recherches possibles sur l'Arctique. Un comité parlementaire permanent a été saisi d'un projet de loi sur les espèces à risque qui accorde une grande place aux connaissances traditionnelles des Autochtones.

La gouverneure Whitman convient de l'importance critique de la sensibilisation et fait remarquer qu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement américain. Elle explique que l'EPA a un programme (*Energy Star*) qui vise à sensibiliser la population à l'importance des économies d'énergie. Récemment, le président des États-Unis a annoncé la tenue de « défis » sur l'atteinte des objectifs en matière de conservation, surtout pour les appareils qui consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont éteints. Grâce au programme *Energy Star*, les citoyens apprennent à faire des achats judicieux. Elle décrit une autre initiative dans le cadre de laquelle les radiodiffuseurs transmettent de l'information sur l'utilisation la plus efficace des climatiseurs, durant les reportages sur la météo. En ce qui concerne les décisions en suspens concernant certaines communications de citoyens, elle affirme que les États-Unis attendent avec impatience une résolution. Les retards sont imputables au fait que la nouvelle administration doit prendre part à un processus interorganismes et qu'elle a dû faire face à des délais dans l'obtention des autorisations nécessaires du Congrès en ce qui a trait aux nouvelles nominations au sein d'organismes gouvernementaux américains. Elle ajoute que du point de vue de la CCE, ce n'est pas une question d'environnement et de commerce ou d'économie en santé – ce n'est pas une situation conflictuelle, où l'une des parties sera victorieuse et l'autre, non. Le Conseil et le CCPM ont réaffirmé la coopération nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

Le secrétaire Lichtinger prend le temps qu'il reste pour ouvrir la séance aux commentaires du public.

Paulino Ponce Campos, de *Bosque Tropical*, parle de la conservation des crocodiles dans l'État de Jalisco. Un plan de conservation a été présenté aux autorités. Jusqu'ici, son organisation a mené des activités de surveillance dans 90 % des eaux côtières. Elle détient maintenant des données sur la mortalité, la reproduction et d'autres facteurs environnementaux. Son organisation, qui s'intéresse surtout à la conservation de l'habitat et la biodiversité, a soumis des propositions aux autorités.

Sean Mattson, de *Nuevas Publicaciones en Inglés de México*, demande à la gouverneure Whitman comment les États-Unis peuvent convaincre la CCE et la communauté internationale qu'ils sont déterminés à réduire et à contrôler les gaz à effet de serre alors qu'ils se retirent d'un accord aussi important que le Protocole de Kyoto.

La gouverneure Whitman répond que l'engagement se mesure par les actions prises, dont des actions intérieures remarquables. Elle souligne la grande importance de la production de résultats, et affirme que le président des États-Unis est résolu à s'attaquer au problème des gaz à effet de serre. Elle précise qu'elle fait partie d'un groupe d'étude rattaché au Cabinet qui examine cette question. Elle mentionne une annonce faite la veille par le président et selon laquelle les États-Unis consacreront 80 millions de dollars américains de plus à la conservation de l'énergie. Cela favorisera directement la réduction des gaz à effet de serre. Elle répète que la seule façon de convaincre le reste du monde est d'agir concrètement, en ajoutant que les États-Unis s'ouvrent à

la communauté internationale pour trouver d'autres occasions. Lorsque les États-Unis se sont retirés du Protocole de Kyoto, ils ont dit non au traité, pas au processus lui-même. Le président demeure attaché au processus de participation internationale.

M. Mattson demande alors des renseignements supplémentaires sur certaines actions précises que planifient les États-Unis.

La gouverneure Whitman explique que, pour l'heure, l'administration Bush se concentre sur le plan énergétique et la législation des polluants multiples. De plus, par le biais de la CCE, le gouvernement étudie la question de la séquestration du carbone; il analyse en outre les initiatives axées sur le marché qui ont été lancées, tandis que se poursuivent les travaux du comité rattaché au Cabinet.

Cliff Wallis, de l'Alberta Wilderness Association, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et aux ONG. Il fait remarquer qu'en dépit des progrès réalisés en matière de partage de l'information, la lutte demeure vaine. Les « brutes » traditionnelles de l'économie continuent de malmener l'environnement. La CCE devait apporter un équilibre à cette équation, mais force est de constater qu'il existe encore beaucoup d'aspects négatifs au commerce. Le principe de précaution est appliqué dans la protection de l'environnement, mais pas dans le développement. Il espère que les membres du Conseil continueront de militer auprès des administrations régionales. Puis, il encourage la CCE à étudier ce qui se fait au plan de l'aménagement de collectivités vertes, pour déterminer si ces expériences peuvent guider nos orientations.

M^{me} Redman fait remarquer que les dirigeants eux-mêmes militent en faveur du règlement de ces enjeux. Par exemple, dans le discours du Trône, le premier ministre du Canada a parlé de trois initiatives : la qualité de l'air et de l'eau, la santé des Canadiens, la protection des espaces verts.

José Zavala, du Tijuana State Board of Ecology, expose d'abord les préoccupations de sa région relativement aux installations construites par les services publics d'électricité le long de la frontière, dans l'état de Baja California, en vue de desservir la Californie. Il félicite ensuite le secrétaire Lichtinger d'avoir pris la décision de préconiser la déclaration obligatoire des émissions, et il offre le soutien de son organisation. Il dit espérer qu'une loi exécutoire sera mise en place applicable et que les membres de la base obtiendront l'information dont ils ont besoin.

Areli Correón, du Red de comunicación Morelos, fait part de la position de diverses organisations qui se sont regroupées ici pour discuter des « soi-disant » biens et services verts, et qui sont en désaccord avec la définition utilisée. Cela devrait inclure l'amélioration de la qualité de vie et des valeurs de société. La croissance industrielle et économique devrait être limitée aux moyens des systèmes environnementaux et sociaux. Il faut aussi prendre en compte les collectivités autochtones, les ressources génétiques et la biodiversité. Elle demande aux ministres ce qu'ils ont l'intention de faire pour épauler les collectivités dans le développement de biens et services verts — non seulement sur le marché international mais aussi à l'échelle nationale — et invite le Conseil à répondre par le biais d'une action directe.

Alvaro Salgado Ramírez, de *Coalición Rural*, réclame un examen des lois relatives à la bioprospection afin de mieux protéger les collectivités locales. Il faut également préserver les modes de vie et les perspectives culturelles sur le développement — selon les pratiques des collectivités locales —, afin de protéger la biodiversité. Nous sommes tous responsables de la conservation *in situ* : il ne faut pas tout envoyer au marché. De plus, il demande l'interruption de la vente, voire de la culture, de maïs transgénique au Mexique. La CCE devrait continuer de promouvoir des projets qui préservent la biodiversité à l'échelle locale, comme le projet sur le café d'ombre.

L'intervenante suivante, qui n'a pas été identifiée, félicite le Conseil pour l'aide qu'il apporte aux efforts de préservation du bassin Lerma-Santiago-Pacifique et du lac de Chapala. Faisant état du dossier du barrage Silva, elle demande au secrétaire s'il est possible d'élaborer un rapport visé à l'article 13 sur les questions relatives à l'environnement et à l'eau. Le Mexique pourrait examiner les lois relatives à l'eau, en vue d'adopter une loi fédérale sur la gestion des bassins. Elle indique également que l'article 27 de la Constitution du Mexique devrait être revu, au regard de la propriété et de la préservation des ressources naturelles.

Ignacio Angeles, de *Rescate Ecológico de Tamuín*, se dit préoccupé par les installations électriques qui sont construites dans sa région et qui vont rejeter des tonnes d'agents polluants dans l'environnement. Il souligne qu'au Mexique, les producteurs d'électricité ne sont soumis à aucune norme ou mesure relativement au contrôle des émissions. Nos seuls points de repère sont les études menées aux États-Unis. La région abrite des espèces et des habitats menacés. Les résidents, qui craignent pour leur santé, veulent faire arrêter la construction de ces installations.

Martha Esther Cortés, de *Colectivo Ecologista Jalisco*, se présente en indiquant qu'elle participe aux travaux de la CCE depuis de nombreuses années. Elle affirme qu'il faut adopter une politique énergétique trinationale axée sur les économies d'énergie. Elle préconise l'utilisation des deniers publics pour favoriser le développement de sources d'énergie intelligentes et nouvelles. Les agriculteurs mexicains sont également préoccupés par le réchauffement de la planète et son effet sur les récoltes. Elle demande au secrétaire Lichtinger d'appuyer l'inclusion de la société civile dans la planification de l'énergie. Enfin, elle affirme que l'eau ne devrait pas être privatisée ni ouverte au commerce.

Cesar Luna, de *l'Environmental Health Coalition*, félicite le Mexique pour le réexamen de sa position sur la confidentialité des informations relatives à la communication déposée par son organisation (concernant Metales y Derivados). Il rappelle cependant que la victoire à long terme pour le public ne sera possible que lorsque le Mexique et les États-Unis prendront les mesures nécessaires pour protéger les citoyens de cette région.

Miguel Bortolini Castillo, député mexicain, soumet, au nom des citoyens qu'il représente, le communiqué qu'il a diffusé le jour même et qui met en lumière les préoccupations publiques entendues lors de la réunion. Les préoccupations observées sont liées surtout à la bioprospection, aux droits de propriété, aux droits des Autochtones sur les terres et les ressources, aux conséquences négatives du plan Puebla–Panama, au déversement de contaminants dans les voies navigables du Mexique, à l'imposition de projets financés par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, à la participation des collectivités dans la prise de décisions sur l'environnement, à l'adhésion au Protocole de Kyoto sur le changement climatique

et à la nécessité d'adopter une loi parallèle sur la protection de l'environnement, comme le préconise l'ANACDE.

Francisco Chapela explique qu'il est important d'accroître la participation de la société civile, y compris les ONG. Il fait état d'une pétition signée par un grand nombre d'organisations et de citoyens représentés lors de cette réunion, et qui demande à la CCE de continuer à étendre son appui aux activités menées par la société civile, une aide qui a été réduite progressivement. Si l'objectif est la coopération en faveur de l'environnement nord-américain, alors il est essentiel de compter sur la participation du public. Tout le monde reconnaît l'importance du CCPM; toutefois, la CCE devrait élargir les mécanismes de participation du public, y compris au moyen d'initiatives précises. Il est également impératif de trouver d'autres fonds à la lumière de l'amenuisement des ressources du FNACE.

Lisel Lifshitz, secrétaire au tourisme de l'État de Michoacán, enjoint le Mexique à mettre en œuvre le programme de gestion et de préservation du monarque, en soulignant que rien n'a été fait à cet égard depuis la publication du document officiel. Les organismes internationaux ont versé cinq millions de dollars, mais comme ces fonds n'ont pas été investis d'une manière uniforme, en raison notamment de l'absence d'engagement de la population locale, on fait face à une insuffisance de fonds. En conclusion, elle annonce qu'une proposition sera présentée au secrétaire Lichtinger et au Secrétariat.

Alejandro Gutiérrez, de la *Sociedad Mexicana de Aguas de Occidente*, qui représente une association professionnelle préoccupée par la gestion de l'eau dans l'État de Jalisco, a soumis trois propositions au secrétaire Lichtinger. La première vise à créer un cadre juridique pour le secteur hydraulique accompagné de moyens d'application musclés, en précisant que sans volonté, il sera impossible d'attirer des investissements privés. Il faudrait prévoir des sanctions financières pour le non-respect des règlements. La deuxième proposition vise à promouvoir la participation de la société civile dans la protection du bassin Lerma-Santiago et du lac de Chapala. La troisième proposition est axée sur des stratégies permettant de gérer les finances à l'échelle locale. En terminant, il insiste sur l'importance d'encourager sans réserve et d'épauler les municipalités dans leurs efforts visant à améliorer la gestion de l'eau et des eaux usées.

William Muffett, de *Defenders of Wildlife*, remercie d'abord la CCE pour sa décision de donner suite au problème de l'eau douce. Parallèlement à l'accroissement de la population nord-américaine et à la prolifération des sécheresses qui y sont associées, les crises vont s'intensifier. Il préconise une action immédiate, alors qu'il est encore possible de combattre ces problèmes d'une manière judicieuse et juste. Ensuite, il affirme que la CCE doit accroître son budget et qu'il faut s'efforcer de trouver de nouvelles sources de fonds. Enfin, s'agissant du changement climatique, il souligne que le changement est réel. Des écosystèmes évoluent, des espèces disparaissent et des gens meurent à la suite de sécheresses, de famines ou de maladies. Il plaide en faveur d'une action draconienne, en soulignant que les coûts de l'inaction seraient incommensurables. Il invite le Conseil à surmonter l'aspect politique et à faire preuve de courage.

José Martin Velazquez, du *Partido de la Revolución Democrática*, répète les propos du représentant Bortolini en faveur d'une étude sur les mégaprojets. Il indique que la CCE devrait étudier le plan Puebla–Panama, et que les mégaprojets ne sont pas utiles. Ils ne constituent donc

pas des investissements judicieux. Il signale qu'en juin dernier, à San Cristóbal, les Mayas ont adopté une déclaration sur la biodiversité qui préconise le respect et la valorisation des systèmes de production respectueux de l'environnement et de l'autonomie des collectivités locales. En conclusion, il souligne que les marchés verts sont en danger et que les investissements ne devraient pas viser des gains à court terme. Il réclame l'adoption de lois pour interdire l'imposition de tels projets.

Un intervenant, qui ne s'est pas identifié, indique que, d'un côté, nous parlons de conserver la biodiversité et que, d'un autre côté, certaines espèces du Mexique, comme la tortue de mer, font face à l'extinction en raison des politiques. Il s'agit pour lui d'un délit. Faisant état des nombreux obstacles auxquels se heurtent les citoyens qui veulent obtenir une protection juridique pour les tortues et leur habitat, il témoigne de leur volonté de protéger cette espèce avec ou sans l'appui du gouvernement.

Le secrétaire Lichtinger annonce que le temps est expiré et invite les intervenants qui n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole à envoyer leurs commentaires par écrit au Secrétariat. Il invite ensuite ses collègues du Conseil à formuler leurs commentaires.

M^{me} Redman remercie les participants pour leurs commentaires réfléchis. Elle souligne que le lien entre le commerce et l'environnement était un thème récurrent, et se dit confiante que la CCE continuera de jouer un rôle d'animation dans ce secteur.

La gouverneure Whitman remercie aussi les participants. Elle ajoute qu'elle n'a jamais vu de participation publique aussi bien organisée que celle-ci, et que c'est justement cet aspect qui permet à la CCE de se démarquer des autres tribunes. Elle affirme que les commentaires formulés par la population seront pris en compte dans le processus de délibération à mesure que seront élaborés les programmes.

Le secrétaire Lichtinger reconnaît que la participation de la population pourrait être améliorée, mais abonde dans le sens de la gouverneure Whitman : la CCE constitue un bon modèle. Il fait remarquer qu'il est actif au sein de la CCE depuis sa création, et qu'il est à même de constater les améliorations et le rôle majeur du CCPM.

M^{me} Liette Vasseur, présidente du CCPM, au nom du CCPM, remercie le secrétaire Lichtinger pour sa décision de prolonger cette séance publique. Il s'agit d'une manifestation importante de l'attachement de la CCE à un dialogue transparent avec le public. Elle salue les présentateurs qui ont demandé une transparence et une participation accrues au palier local, et l'octroi des fonds supplémentaires nécessaires. Elle se dit également agréablement surprise par l'organisation des ONG et des particuliers dans la présentation de positions concertées. Les réseaux et contacts tissés durant cette réunion sont indispensables au renforcement de la coopération nord-américaine.

Le secrétaire Lichtinger lève la séance.